

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

Version 3.0

Date d'impression 26.10.2023

Date de révision 25.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING
Nom de la substance : hydrogencarbonate d'ammonium
No.-CAS : 1066-33-7
No.-CE : 213-911-5
No. enr. REACH EU : 01-2119486970-26-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Reactolab SA
Route Cantonale 10
1077 Servion
Téléphone : +41 (0)21 903 32 32
Téléfax : -
Adresse e-mail : info@reactolab.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8032 ZÜRICH
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51
Numéro de cas d'urgence national: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

Prévention : P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention : P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- hydrogencarbonate d'ammonium

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

Informations toxicologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
hydrogencarbonate d'ammonium			
No.-CAS : 1066-33-7	>= 99 - <= 100	Acute Tox.4 Oral(e)	H302
No.-CE : 213-911-5			
No. enr. : 01-2119486970-26-xxxx			
REACH EU			
		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1576 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 2000,01 mg/kg	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.
- Protection des secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Symptômes d'une surexposition, Vomissements, Essoufflement, nausée, Toux, Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique. Après inhalation de produits de décomposition: Prophylaxie d'oedème pulmonaire

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Le produit lui-même ne brûle pas.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.
- Produits de combustion dangereux : Ammoniac, Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.
- Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Humidifiez avec de l'eau Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Ce produit n'est pas inflammable.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.
Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Incompatible avec des acides forts et des bases. Incompatible avec: Nitrites.
Classe de stockage (Allemagne)	: 13 Solides incombustibles
Température de stockage	: < 27 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
--------------------------------	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	hydrogencarbonate d'ammonium	No.-CAS 1066-33-7
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		

DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 62,5 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 57 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Effets systémiques aigus, Inhalation	: 160,7 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 13,33 mg/m ³
Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Effets systémiques aigus, Inhalation	: 143,91 mg/m ³
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 34,2 mg/kg p.c./jour

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	: 17,1 mg/kg p.c./jour
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Ingestion	: 34,05 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 0,37 mg/l
Eau de mer	: 0,037 mg/l
Libérations intermittentes	: 0,63 mg/l
STP	: 1347 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 0,1332 mg/kg
Sédiment marin	: 0,01332 mg/kg
Sol	: 74,9 mg/kg

Composant:	ammoniac	No.-CAS 1336-21-6
-------------------	-----------------	--------------------------

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
50 ppm, 36 mg/m³
Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
20 ppm, 14 mg/m³
Indicatif

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
40 ppm, 28 mg/m³

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
Aucun risque pour l'embryon si les valeurs de AGW et de BGW sont respectées.

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME):
20 ppm, 14 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING**Équipement de protection individuelle***Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire en cas d'occurrence de poussière
Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols.
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Filtre: ABEK-P3
En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc Naturel
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Conseils : L'information suivante s'applique aux solutions aqueuses saturées.

Matériel : Polyisoprène
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Porter un équipement de protection individuel.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	Poudre cristalline
État physique	:	solide
Couleur	:	blanc
Odeur	:	ammoniacale
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	Se décompose avant de fondre.
Point d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	ne s'enflamme pas
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	> 30 °C Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	Donnée non disponible
pH	:	7,7 (20 °C)

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

Concentration: 10 %

Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: 220 g/l (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Taux de dissolution	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: -2,4 (25 °C) pH: 7,7
Stabilité de la dispersion	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 79 hPa (25,4 °C) 526 hPa (50 °C) 1086 hPa (59,25 °C)
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,58 g/cm ³ (20 °C)
Masse volumique apparente	: env. 850 kg/m ³
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant
Poids moléculaire	: 79,06 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
----------	--

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction exothermique Réaction avec des nitrites. Réagissant avec les nitrates. Réagit avec les alcalis forts.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.
 Décomposition thermique : > 30 °C
 Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Nitrites. Nitrates. Bases fortes. Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Ammoniac. Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Composant:	hydrogenocarbonate d'ammonium	No.-CAS 1066-33-7
-------------------	--------------------------------------	--------------------------

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : env. 1576 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

Inhalation

Pas de données valides disponibles.

Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 434)Références croisées

Irritation

Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 431)Références croisées

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux (Lapin) (Test HET-CAM) Références croisées

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Test de Maximalisation; Dermale; Cochon d'Inde) Références croisées

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Cette substance n'est pas considérée comme carcinogène. Références croisées
Mutagénicité : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes. Références croisées
Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques : Pas classé(e)

Exposition répétée

Remarques : Pas classé(e)
Références croisées

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Non applicable,

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

Évaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	hydrogenocarbonate d'ammonium	No.-CAS 1066-33-7
-------------------	--------------------------------------	--------------------------

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 63,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss; 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 145,6 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie) ; 48 h) (Essai en statique)

algue

CE50 : env. 1900 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce); 120 h) (Essai en statique; Point final: Taux de croissance) Références croisées

Bactérie

EC10 : 1347 mg/l (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida); 16 h) (DIN 38412)

Plantes terrestres

NOEC : 749 mg/l (Plantes terrestres; Durée des tests: 84 jr;)

Toxicité chronique

Poisson

EC10 : 6,3 mg/l (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin); 30 jr) (Essai en dynamique)

Invertébrés aquatiques

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

EC10 3,7 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie) ; 70 jr) (Essai en semi-statique)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	hydrogenocarbonate d'ammonium	No.-CAS 1066-33-7
-------------------	--------------------------------------	--------------------------

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : (par rapport à: Eau) hydrolyse non-significative

Biodégradabilité

Résultat : Ce produit est minéral donc il ne peut être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques. Il peut être oxydé en nitrate ou réduit en azote sous l'action de microorganismes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	hydrogenocarbonate d'ammonium	No.-CAS 1066-33-7
-------------------	--------------------------------------	--------------------------

Bioaccumulation

Résultat : log Kow -2,4 (25 °C; pH 7,7)
: Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	hydrogenocarbonate d'ammonium	No.-CAS 1066-33-7
-------------------	--------------------------------------	--------------------------

Mobilité

Eau : Le produit est soluble dans l' eau.
Sol : On ne s'attend pas à une absorption par le sol., étude scientifiquement injustifiée

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composant:	hydrogenocarbonate d'ammonium	No.-CAS 1066-33-7
-------------------	--------------------------------------	--------------------------

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit

Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Composant: **hydrogencarbonate d'ammonium** **No.-CAS 1066-33-7**

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

CPID : 334147-55

Seuils quantitatifs OPAM : 20.000 kg (déterminé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)

Composant:	hydrogencarbonate d'ammonium	No.-CAS 1066-33-7
-------------------	-------------------------------------	--------------------------

UE. Règlement UE n ° : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

EU. REACH, Annexe : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

certains mélanges et articles dangereux.

État actuel de notification

hydrogencarbonate d'ammonium:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
EINECS	OUI	213-911-5
DSL	OUI	
KECI (KR)	OUI	KE-01678
ENCS (JP)	OUI	(1)-141
ISHL (JP)	OUI	(1)-141
IECSC	OUI	
ONT INV	OUI	
INSQ	OUI	
TCSI	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	
VN INV L	OUI	
TH INV	OUI	2836.99
TH INV	OUI	55-1-00420
AU AIICL	OUI	
NZIOC	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
N° UK REACH Autor.	UK REACH - Numéro d'autorisation
N° UK REACH ConsDemAutor.	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
UK REACH-Reg.No	UK REACH Registration Number
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taiwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

BICARBONATE D'AMMONIUM AVEC ANTICAKING

VN INVL Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques
vPvB très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.